



## Déclaration préalable à la CAPD du 9 mars 2017

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous avons été stupéfaits de constater que les permutations informatisées engendreront une perte de 15 personnels enseignants dans notre département pour la rentrée 2017 alors que vous avez refusé des demandes de travail à temps partiel sur autorisation et de mise en disponibilité depuis plusieurs années pour cause de déficit de personnel.

7 entrants dans le Doubs, un record ! Alors que même le tout petit Territoire de Belfort accueillera 8 nouveaux collègues et n'en perdra que 6, le Jura verra arriver 21 collègues pour 9 départs et en Haute Saône, 13 arrivées pour 9 départs. Le Doubs est donc le seul département de l'académie à perdre des personnels. Pire, au point de vue national, le Doubs arrive en tête de peloton des départements les plus mal lotis juste après les départements de région parisienne et le Nord.

Nous souhaitons connaître l'explication de cette situation exceptionnelle. Pour les représentants du SNUipp-FSU, il serait inacceptable que les enseignant-es du Doubs paient le prix de cette décision par des refus de demandes de travail à temps partiel et de mise en disponibilité.

Travail obligé suite à ces refus, collègues en souffrance au travail engendrant congés maladie, augmentation du nombre de démissions depuis quelques années, les manifestations du mal-être enseignant ne manquent pas. Le besoin de possibilité de formation pour permettre une évolution de carrière soit dans l'éducation nationale soit dans un autre domaine est flagrant. Pourtant, les moyens alloués aux congés de formation professionnelle sont toujours aussi dérisoires.

Comme chaque année, le SNUipp-FSU demande que des efforts substantiels soient réalisés pour pouvoir apporter aux collègues une offre de formation à la hauteur de leurs besoins.